

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2020

Date de la convocation : 12 septembre 2020

Lieu : salle du conseil

Le 22 septembre deux-mille vingt à vingt heures, le conseil municipal de SAINT-AREY, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Madame Anne STUTZ, maire.

Présents : Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Caroline CASTILLON, Bernard GLUSZYK, Gérard JULIEN, Claire MEGIAS, Anne STUTZ

Invités : Julia MULLER (Enercoop AuRa), Kévin MOLAND (Piénergies)

Information sur le projet photovoltaïque à La Beaume

Mme Julia Muller (chargée d'affaire Enercoop AuRa) et M. Kevin Moland (directeur général Piénergies) ont été invités à présenter au Conseil municipal leur projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancien carreau de la mine de La Beaume. La puissance totale envisagée est de 1,3 MWc répartie sur 2 zones : une partie haute de 1,02 MWc au lieu dit Maupas et une partie basse de 0,28 MWc à proximité de l'ancienne entrée de mine. Compte tenu de l'ensoleillement, la production annuelle a été estimée à 1662 MWh. La phase de développement du projet nécessitera plusieurs études préalables à la charge d'Enercoop et de Piénergies dont une étude environnementale, une double demande de dérogation au RNU et à la loi montagne pour l'obtention du permis de construire, une pré-étude du raccordement ENEDIS et une étude géotechnique de sol par rapport au PPRM. Avant de démarrer les études, Enercoop et Piénergies souhaitent sécuriser le foncier par une promesse de bail emphytéotique. Outre la location du foncier, les retombées pour la commune pourraient aussi venir d'une implication directe de la commune dans le projet. Une mobilisation citoyenne est également envisagée.

Arrêtés

Madame le Maire informe le conseil municipal des arrêtés pris :

- Arrêté portant autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au comptable de la commune pour le recouvrement des produits locaux.
- Arrêté de circulation dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

Désignation d'un correspondant au Comité de rivières du Drac isérois et d'un référent à la gestion des cours d'eau de la commune.

Madame le Maire expose que suite à la fusion puis la dissolution du SIGREDA (*Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Darc et de leurs Affluents*), le **SYMBHI** (*Syndicat Mixte des bassins Hydrauliques de l'Isère*) est la collectivité gestionnaire de la **compétence GEMAPI** (*Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*) qui lui a été déléguée par la Communauté de Commune de la Matheysine.

Le SYMBHI est également la structure porteuse du **Contrat de Rivières Drac Isérois 2018-2024**. Il s'agit un programme d'actions et de travaux planifiés concertés en faveur d'une gestion durable et équilibrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau. La réalisation de ce programme est suivie par le **Comité de rivières du Drac**

Isérois, assemblée qui réunit les services de l'état, les partenaires techniques et financiers et l'ensemble des communes.

Il est donc important que la commune désigne un représentant au comité de rivières Drac isérois et plus généralement un référent à la gestion des cours d'eau de la commune qui fera le lien entre la commune et l'unité territoriale du Drac du SYMBHI pour les chantiers à venir et la recherche d'information en plus du lien avec les délégué GEMAPI de la communauté de communes.

Anne STUTZ représentera la commune au comité de rivières Drac isérois et sera référente à la gestion des cours d'eau de la commune.

Désignation d'un référent Ambroisie

Madame le Maire expose que les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes très allergisantes qui provoquent d'importants inconforts chez de multiples personnes. Dans l'[instruction interministérielle du 20 août 2018](#), les collectivités sont invités à désigner un ou plusieurs référents territoriaux ambroisie dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence des ambrosies, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains (article R. 1338-8 du Code de la Santé Publique). Plus concrètement, les référents ambroisie seront chargés de valider des signalements effectués par les citoyens, pour ensuite organiser leur destruction, puis de renseigner ce suivi sur l'outil [signalement-ambroisie.fr](#).

M. Mathieu BONDAZ est nommé référent ambroisie de la commune.

Modification des statuts de la CCM : prise de compétence des remontées mécaniques des domaines skiables de l'Alpe de Grand Serre.

Madame le Maire expose la situation de la station de l'Alpe du Grand Serre et informe le Conseil municipal de la délibération n°88-2020 de la Communauté de Commune de la Matheysine concernant la prise de compétence « **Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables** ». La délibération est transmise pour notification aux communes membres conformément à l'article L.5211-17 du CGCT fixant les règles relatives aux modifications statutaires. Les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer dans les conditions requises de majorité qualifiée. Passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable. La prochaine réunion de la conférence des maires du 1^{er} octobre 2020 portera exclusivement sur la question de la prise de compétence de la station de l'ALPE DU GRAND SERRE, en présence du bureau d'études AGATE. Le conseil décide d'attendre cette réunion et d'avoir plus d'informations avant de se positionner sur la prise de compétence.

Décision modificative concernant le programme d'éclairage public

Madame le Maire expose que compte tenu que la compétence Eclairage Public a été déléguée au TE38, les frais liés aux travaux de rénovation des points lumineux de la commune prévus au budget 2020 ne peuvent être affectés à un programme mais doivent être pris sur le compte 2041512/40 subvention d'équipement versées à un syndicat. Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

Imputations Section Investissement	Crédit ouvert au budget 2020	Proposition nouvelle DM n°1	
		Dépenses	Recettes

2315 / 23 p 55	2813,00	-2 813,00	
2041512 / 204		2 813,00	
EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00 €	

Vente terrain à M. Anoloro (partie des parcelles A275 et A276)

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande de M. J.P Anoloro d'acquérir les parcelles A275 et A276 situées à Pellenfrey afin d'avoir un accès direct en voiture à sa parcelle A 274. La voirie de l'impasse du four empiétant sur les parcelles A275 et A276, une division parcellaire doit être effectuée avant la vente. Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour la vente des parties des parcelles A275 et A276 n'empiétant pas sur la voirie pour un prix 200 € et précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Vente terrain à M. Thirion (parcelle B79 800 m2)

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande de M. Thirion Samuel d'acquérir la parcelle B79 située à Pellenfrey d'une superficie de 820 m² afin de construire une maison. Le conseil décide de vérifier les conditions d'accès à cette parcelle avant de se prononcer sur la vente.

Échange de terrain avec Mme Lefetz (parcelle A263 et partie de la parcelle A265)

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en vente des parcelles A84 et A265 appartenant à Mme Lefetz dans le but de construire une maison. Pour faciliter l'accès à cette parcelle, un échange de la parcelle A263, propriété de la commune avec une partie de la parcelle A265, propriété de Mme Lefetz pourrait être envisagé au moment de la vente de la parcelle A84.

Location appartement mairie

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement communal pourra être mis en location dès la fin des travaux prévus fin octobre 2021. Deux dossiers de demande de location ont déjà été déposés en mairie.

Location terres à Mme Guigue et Mr Guignier

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Mme Guigue et de M. Guignier d'un bail ou d'une autorisation de pâturage sur les parcelles A10, A13, A 101, A103, et A313.

Départ de la secrétaire de mairie

La secrétaire de mairie a fait part de son souhait de quitter son poste d'ici la fin de l'année 2020.

Point sur les travaux : chapelle, appartement, compteurs d'eau, éclairage public

- Travaux réalisés :
 - Chapelle : réfection faitière suite à la mini tornade de juillet 2020
 - Appartement communal : réfection de peinture
 - Remplacement de 4 compteurs d'eau
- Travaux en cours :

- Réfection de l'ensemble de la voirie communale (PATA) ~5000 €
- Réfection de l'appartement communal : chauffe-eau + chauffage + pose revêtement sol
- Éclairage public : remplacement des lampes existantes par des LED (maitrise d'œuvre TE38)

Compte rendu de réunions intercommunales

Communauté de Commune de la Matheysine : réunions des 15 et 27 juillet et 17 septembre 2020 (A. Stutz)

SIVOM du Lac de Monteynard : réunions des 16 et 30 juillet et 16 septembre 2020 (G. Julien / C. Castillon)

Syndicat Intercommunal du Drac : réunion du 5 août 2020 (C. Castillon)

Syndicat de l'Alpage du Senepi : réunion du 12 août (G. Baccoli)

Syndicat du Serpaton : réunion du 30 juillet 2020 (M. Bondaz)

Comité Territorial du Syndicat TE38 : réunion du 10 septembre 2020 (A. Stutz)

Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles en mairie.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h40